



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 octobre 2020

Présents : Mrs HENNEBERT, CARE, DELATTRE, GEORGES, MARCAILLE,
MIELCZAREK
Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absents ayant donné Procuration : Mrs MORELLE, DEGROOTE, DZIK

Absents ayant donné Procuration : M. MORELLE à M HENNEBERT
M. DEGROOTE à Mme THEOLAT
M. DZIK à Mme HEGO

Secrétaire de séance : M Bruno CARE

Le compte rendu de la présente séance est adopté sans observations

DELIBERATION - NOMINATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Après avis de la commission, il est proposé au Conseil Municipal de nommer à la CLETC :

Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire
ET
Madame Josée THEOLAT, 1ère adjointe

en tant que Commissaires Titulaires

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION - VOTE DE SUBVENTION 2020 (ECOLE)

Suite à la demande de subvention de l'école Donat Godin, et après délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500,00 € pour l'année 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION - TARIFICATION DES EMPLACEMENTS AU CIMETIERE

Après délibéré, le Conseil Municipall décide de fixer à compter de ce jour, les tarifs ci-après :

A) TARIFS DES CONCESSIONS AU M2 :

- Concession perpétuelle 155 €

B) OCCUPATION D'UN CAVEAU PROVISOIRE

- dans les 15 premiers jours 20 €
- du 16ème au 31ème (par jour) 2 €
- à partir du 32ème au 61ème (par jour) 4 €

C) COLUMBARIUM

- Concession trentenaire 700 €
- Ouverture de case 55 €

D) CAVURNE (4 Places)

- Concession perpétuelle 300 €

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION - FINANCEMENT DE 3 B.A.FA pour 2020 -Session Approfondissement-

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur le financement de 3 B.A.F.A, en session approfondissement, dans la limite de 450,00 € chacun ; somme qui sera versée directement à l'organisme formateur

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION : SIDEN

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BERTRY, BUSIGNY, CLARY, SAINT-BENIN, HONNECHY, MAUROIS (Nord) avec transfert de la compétence Eau potable

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de DEHERIES et HONNECHY (Nord) avec transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales urbaines

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait ESTREUX, le 13 octobre 2020

Le Maire

**Le MAIRE
Maurice HENNEBERT**

